



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ST JEAN DE SERRES À 18H00
SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 octobre à 18h00, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué le 13 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JANIEC, Maire.

Madame le Maire procède à l'appel des membres :

	Présent(e)	Absent(e)	A donné pouvoir à
JANIEC Jacqueline	X		
ROUX Andrée	X		
ENGELIBERT Fabien	X		
FAYADA Alain	X		
ZANÉ Daniel	X		
DARDON Elsa	X		
BORNANCIN Édith	X		
VIOLA Dario		X	
BACARESSE Vivien	X		
BOUEZDA-CABANE Marie		X	
MONTEIL Danièle		X	
CHAPON Boris			Daniel ZANÉ
DESTIENNE Monique		X	
ROUVIERE Catherine		X	

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18h36.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Madame Elsa DARDON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou observations concernant le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'**unanimité**, le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.

Ordre du jour :

- ❖ Groupement de commandes entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie

1 – D30_201025 – Groupement de commandes entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie

Rapporteur : Jacqueline JANIEC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-1 1° L.2113-6 à L.2113-7,

Considérant que pour répondre à une volonté d'économie d'échelle et de bonne gestion des deniers publics, 52 communes de la Communauté Alès Agglomération entendent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

Considérant que ce groupement de commandes doit être acté par convention,

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, le lancement et l'exécution du marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- La création d'un groupement de commandes entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération pour la passation d'un marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie.
- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente.
- **DÉSIGNE** la Ville d'Alès, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes.
- **AUTORISE** Madame Jacqueline JANIEC, en sa qualité de Maire de la commune de Saint Jean de Serres, à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h42.

DÉLIBÉRATION PRISE LORS DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2025

1	D30_201025	Groupement de commandes entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie
---	------------	---

Liste des membres présents lors de la séance du 20 octobre 2025 :

- Jacqueline JANIEC
- Andrée ROUX
- Fabien ENGELIBERT
- Alain FAYADA
- Daniel ZANÉ
- Elsa DARDON
- Édith BORNANCIN
- Vivien BACARESSE

Madame le Maire,
Jacqueline JANIEC



La Secrétaire,
Elsa DARDON



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur ROURE a demandé à ce que la mairie place devant chez lui un dispositif pour empêcher le stationnement des véhicules juste sous ses fenêtres.
- Avis des membres du Conseil :
Pour : Jacqueline JANIEC, Andrée ROUX, Elsa DARDON et Daniel ZANÉ
Abstention : Édith BORNANCIN
Contre : Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA et Vivien BACARESSE
- Une consultation auprès des entreprises a été lancée pour passer le dispositif provisoire des écluses en définitif. La réception des offres se fera mi-décembre.
- Mise en place des boîtes mail en @sids.fr va être programmée. Symbiose a pris contact avec Numérian (Campagnole), Édith BORNANCIN va transmettre les coordonnées de son contact chez Campagnole pour comparer les offres.
- Situation de la trésorerie : 149.059,16 € à ce jour

Investissement : 145.705,69 € d'excédent hors amendes de police (28.000 €)
Fonctionnement : 53.354,35 d'excédent
Un Conseil municipal devra être programmé en novembre pour une décision modificative concernant le capital décès à verser.
- Cinéco : ont proposé un débat d'environ 30 minutes suite à la projection du film « La Sociale » prévue le 14/11 à 18h30. Andrée ROUX ne souhaite pas l'animer.
Par ailleurs, une réunion de programmation est à prévoir, Andrée ROUX propose de l'organiser, il faudra alors décider si les projections se poursuivent.